

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2333

présenté par

Mme Bouquin, M. Guibert, Mme Lechanteux, M. David Magnier, M. Markowsky, Mme Ménaché, M. Jolly, M. Limongi, M. Dessigny, M. Villedieu, M. Frappé, Mme Joubert, Mme Dogor-Such, M. Patrice Martin, Mme Pollet, M. Lottiaux, Mme Parmentier, M. Gery, Mme Lechon, Mme Ranc, M. Tonussi, M. Baubry, Mme Laporte, M. Dufosset, M. Giletti, M. Meizonnet, Mme Levavasseur, Mme Colombier, Mme Auzanot, M. Weber, M. Blairy, M. Lioret, M. Dragon, Mme Hamelet, M. Muller, M. Bovet, M. Bernhardt, M. Chenu, M. de Lépinau, Mme Diaz, M. Rancoule, Mme Blanc, M. Ballard, M. Humbert, Mme Griseti, M. Sabatou, Mme Rimbart, M. Christian Girard, Mme Martinez, M. Meurin, M. Rambaud, M. Emmanuel Taché, M. Fouquart, M. Dutremble, Mme Joncour, M. Gabarron, M. Guitton, M. Buisson, M. Perez, M. Boccaletti, Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Lorho, M. Evrard, M. Allisio, M. Taverne, Mme Mélin et M. Pfeffer

ARTICLE 51**ETAT D - RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2026, PAR MISSION ET PROGRAMME,
AU TITRE DES COMPTES SPÉCIAUX****« Développement agricole et rural »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement et transfert en agriculture	0	500 000
Recherche appliquée et innovation en agriculture	500 000	0
TOTAUX	500 000	500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de soutenir la recherche appliquée dans le domaine viticole, en concentrant les efforts sur l'adaptation de la vigne aux effets du changement climatique et à la sécheresse.

Les régions viticoles françaises sont aujourd'hui confrontées à des aléas climatiques de plus en plus fréquents et intenses : épisodes de gel tardif, canicules, grêle ou encore stress hydrique. Ces phénomènes mettent en péril la rentabilité des exploitations et la qualité des vins, menaçant directement la survie de nombreuses exploitations familiales et l'équilibre économique local.

Face à ces enjeux, le développement d'une recherche ciblée est essentiel. Il s'agit d'explorer des pistes comme l'amélioration de la biologie des cépages ou encore la sélection de porte-greffes plus résistants à la chaleur et au manque d'eau. L'enjeu est double : préserver la typicité des cépages régionaux tout en garantissant la pérennité de la production.

Ces fonds permettront de créer des parcelles expérimentales au plus près des enjeux environnementaux et menaces propres aux territoires d'implantation.

La collaboration entre chercheurs, viticulteurs et institutions publiques permettra de répondre à une partie de ces enjeux.

Cet amendement vise à abonder de 500 000 € les crédits du programme 776 "Recherche appliquée et innovation en agriculture", Action 1 "Recherche appliquée et innovation" et de diminuer de 500 000 € les crédits du programme 775 "Développement et transfert en agriculture", Action 1 "Développement et transfert"